

Au fait, qu'est-ce qu'un Synode?



Que signifie le mot « synode » ?

Synode vient du grec sunodos, “chemin parcouru ensemble”, d’où sa signification d’assemblée délibérante. Il réunit des évêques pour discuter de la mission de l’ensemble de l’Église et de l’unité de la foi en son sein. Un synode est donc une forme d’expression de la collégialité de l’Église, c’est-à-dire de l’unité de l’Église et du caractère universel de sa mission.

Quelles sont les autres formes d’expression de cette « collégialité » ?

Longtemps, la collégialité de l’Église s’est manifestée par les conciles et les synodes d’évêques, auxquels on prêtait la même signification, ainsi que par le Sacré Collège, formation d’un collège de cardinaux autour du Pape à partir du XIIe siècle.

Mais chaque institution a été clairement identifiée et définie lors du Concile Vatican II (1962-1965), puis par le Code de Droit canonique de 1983. On distingue donc :

- le Concile œcuménique, qui réunit les évêques du monde entier
- le Synode des évêques, assemblée plus restreinte que le concile, donc plus facile à réunir
- le Sacré Collège des cardinaux
- les conciles particuliers, pléniers ou provinciaux
- les conférences épiscopales, d’une nation ou d’un territoire

Comment se passe un Synode ?

Un Synode se présente sous la forme d’une assemblée consultative convoquée par le Pape. Cela le différencie du synode diocésain, convoqué par un évêque dans son diocèse.

Le Synode a pour but d'informer et de conseiller le Pape. Le Saint-Père peut aussi lui donner un rôle délibératif, sous réserve que les décisions soient ratifiées par ses soins.

Si le Pape ne préside pas le synode en personne, il nomme pour chaque session un ou plusieurs présidents délégués. Cette année, ils sont trois, représentant symboliquement trois continents : le cardinal français André Vingt-Trois, archevêque de Paris, le cardinal philippin Luis Antonio Tagle, archevêque de Manille, et le cardinal brésilien Raymundo Assis, archevêque d'Aparecida.

Un secrétariat permanent du Synode existe au sein de la Curie romaine. Il est dirigé par un secrétaire général qui assure la préparation et le suivi des sessions. Le Pape François a souhaité que cette responsabilité soit "cardinalice", pour lui donner une plus grande importance qu'auparavant. Il s'agit actuellement du cardinal italien Lorenzo Baldisseri.

Le secrétaire général collabore avec le rapporteur général, chargé de rédiger le « rapport introductif au débat », un document destiné à lancer les discussions. C'est aussi lui qui rédige les conclusions des travaux. Cette tâche incombe cette année au cardinal hongrois Peter Erdö, archevêque de Budapest.

Enfin, un secrétaire spécial est nommé pour assister ces derniers. Mgr Bruno Forte, archevêque de Chieti-Vasto, en Italie, remarqué pour ses contributions lors du précédent synode sur la Nouvelle évangélisation, s'est vu attribuer cette fonction.

À la fin du synode, les évêques adoptent un rapport remis au Pape, et rédigent souvent un message au monde. Le Pape, sous réserve d'avoir ratifié les conclusions présentées, reprend fréquemment dans un document paraissant sous sa responsabilité propre les éléments du rapport qui lui a été remis. Ce document est, généralement, une exhortation apostolique post-synodale.

Qu'est-ce qu'un Synode « extraordinaire » ? Et « ordinaire » ?

Trois types de Synodes des évêques existent.

Le Synode « ordinaire » réunit des évêques élus par les conférences épiscopales, les patriarches orientaux, des évêques nommés personnellement par le Pape, et des religieux. Il y en a eu 13 depuis Vatican II. La treizième et dernière assemblée générale ordinaire a eu lieu en octobre 2012, sous le pontificat de Benoît XVI ; le thème abordé fut « La nouvelle évangélisation pour la transmission de la foi chrétienne ».

Le Synode « extraordinaire » réunit seulement les présidents des conférences épiscopales, les patriarches orientaux, les cardinaux préposés aux congrégations de la Curie, des religieux et des participants nommés par le Pape. Il s'agit alors de donner des réponses rapides à « des questions concernant le bien de l'Église universelle ». C'est la formule retenue pour cette édition 2014.

Le Synode « spécial » : il est convoqué sur une question propre à une région ou à une Église particulière. Le dernier s'est déroulé en juin 2010, il s'agissait d'une assemblée spéciale pour le Moyen-Orient.

Quels ont été les précédents synodes extraordinaires ?

Il y en a eu deux. D'abord en 1969, sur « La coopération entre le Saint-Siège et les Conférences épiscopales ». Puis en 1985, sur « Le vingtième anniversaire de la conclusion du Concile Vatican II ». Actuellement, jusqu'au 19 octobre 2014, a donc lieu la troisième assemblée générale extraordinaire, qui est par ailleurs le premier Synode du pontificat du Pape François.

Sources : "*Théo, L'encyclopédie catholique pour tous*", Droguet-Ardant/Fayard

vatican.va , Radio Vatican, paris.catholique.fr